

Déposé le 21 / 06 / 18.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Compte-rendu de
l'Assemblée Générale
des syndiqués****(congrès départemental) du SNUDI-FO Bouches du Rhône
du lundi 28 mai 2018**SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

■ **Près de quatre-vingt adhérents** se sont retrouvés pour les travaux de cette assemblée générale.

■ **Franck Neff, secrétaire départemental**, a introduit le congrès par un complément oral au rapport d'activité.

Il a rappelé la **conception du syndicat à FO**, libre et indépendant de tout gouvernement ou parti politique. Le SNUDI FO n'est pas un syndicat de co-gestion, "aux ordres" de l'administration, ne cherche pas d'accord "consensuel",

quelque chose de "moins pire" pour les collègues qu'il représente ; loin de la volonté du gouvernement de transformer les syndicats en "partenaires" dans le cadre du "nouveau dialogue social". C'est un syndicat de terrain, proche des collègues, refusant d'opposer une catégorie à une autre, à l'écoute des revendications, et qui les porte sur le bureau des IEN, IA, Recteur, Ministre...
... / ...

**Sommaire**P 1 à 5 : Compte-rendu P 6 : Adhésion
P 7 et 8 : Résolution
P 9 : Réforme retraites P 10 : Hors-Classe

Franck est revenu sur le récent **congrès de la confédération FO** avec 3500 délégués dont 252 intervenants, où la démocratie syndicale s'est exprimée. La conclusion de la résolution générale rappelle nos valeurs d'indépendance et de défense des intérêts des travailleurs, notamment le soutien des cheminots en grève. Résister, revendiquer, reconquérir, c'est le mandat que va porter FO. Franck a remercié **l'équipe des représentants du personnel du SNUDI-FO 13** pour leur ténacité dans leur tâche complexe.

Il a fait un **rapide tour d'horizon des grands dossiers actuels**.

Tous nos acquis passent à la moulinette de ce gouvernement, avec : Loi travail, Sécurité sociale, augmentation des retenues pour pension et de la CSG, PPCR, suppressions de postes et de 166.000 contrats aidés, plan de départs volontaires, rémunération au mérite, gel de la valeur du point d'indice, retour de la journée de carence, embauche de contractuels, territorialisation de l'Ecole, réforme du Bac, et une nouvelle contre-réforme des retraites annoncée avec la liquidation des statuts et des régimes particuliers pour mettre en place une retraite par points, prémisse d'une individualisation totale....

Avec une méthode bien rodée : fixer la feuille de route puis inviter les organisations syndicales dans une multitude de réunions ... pour la mettre en œuvre ! **Ce qu'il appelle la "concertation"**.

Exemple, le projet de réforme de la formation professionnelle de la ministre du travail. Alors que les organisations syndicales et patronales se mettent tant bien que mal finalement d'accord sur un texte, le gouvernement estime qu'ils n'ont pas "bien fait le travail", et la ministre annonce qu'elle va présenter ses décisions sans tenir compte des accords ... Le SNUDI FO 13 estime qu'il n'y a rien à concerter avec ce gouvernement, il n'y a plus rien à gagner à participer à ces réunions ! Notre rôle est d'informer nos collègues sur la réalité des choses, c'est de préciser les revendications et de discuter des moyens d'action à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

Après les cheminots, ce sera le tour des fonctionnaires...

Le ministre Darmanin entend généraliser "le *recours au contrat*" (comme dans le département avec l'embauche de contractuels pour pallier le manque de remplaçants), instituer un "*nouveau modèle de dialogue social*" qui menace l'existence des CAP et des CHS-CT, imposer le salaire au mérite et appliquer "*un accompagnement renforcé*" qui prépare un plan de départs volontaires dans



l'objectif annoncé de supprimer 120 000 postes, la privatisation et l'abandon de missions. C'est pour défendre le service public, facteur de démocratie et d'égalité, leur statut, leur salaire et leurs conditions de travail, contre CAP-2022, que les fonctionnaires se sont mobilisés le 22 mai, après le 10 octobre et le 22 mars.

Le ministre a maintenu intégralement son projet, avec "*une volonté claire de ne pas négocier mais de simplement consulter les syndicats*". Notre Fédération Générale des Fonctionnaires FO n'a pas participé aux différents groupes de travail au Forum de l'Action publique, entraînant avec elle la CGT et Solidaires et dénonçant la "*mascarade permettant au gouvernement d'afficher un prétendu 'dialogue social'*".

Dans l'Education nationale, notre Ministre justifie PPCR pour la progression de carrière, un regard sur notre bulletin de salaire montre que PPCR ne répond pas aux revendications salariales. PPCR, outil de management pour les IEN, c'est l'arbitraire érigé en règle, dernier exemple avec l'accès à la classe exceptionnelle ... qui préfigure les règles d'accès à la Hors Classe !

FO n'a pas signé le protocole PPCR avec la CGT et le SNALC. La FSU, UNSA et CFTD ont voté Pour ! Le ministre continue la territorialisation, la régionalisation et la mise en réseau de l'école de la République, vers un éclatement programmé de l'Education nationale.

Il prévoit la réduction du nombre d'académies de 26 à 13 d'ici 2021. Au CTA d'Aix Marseille, le Recteur publie un arrêté disloquant notre académie en 21 réseaux d'établissement (école-collège-lycée), leur donnant une gestion mutualisée de moyens financiers et humains. On est bien dans le cadre de l'inversion de la hiérarchie des normes, appliquée à l'Education nationale !

Ce qui bloque le Ministre, pour aller au bout de sa politique de destruction du cadre national, c'est le statut national ! Comme pour les cheminots, en grève pour défendre le leur, nous devons continuellement chercher à protéger le nôtre pour défendre nos intérêts et garantir le service public !

Quant aux **rythmes scolaires** : 90% des communes (100% dans les BdRh) vont fonctionner à 4 jours à la prochaine rentrée ! C'est un camouflet au décret Peillon qui a instauré la semaine de 4 jours 1/2 , l'ingérence des municipalités et les PEdT. Pour autant, ce n'est qu'une dérogation à un décret non remis en cause, les rythmes pourront toujours varier d'une commune à l'autre, d'une année à l'autre, d'un gouvernement à un autre.

Le SNUDI FO prend position et n'acceptera pas que **l'école maternelle** soit transformée en une simple structure territoriale d'accueil. Le prétexte de rendre la maternelle obligatoire à 3 ans (alors que 97.6% des enfants y sont déjà scolarisés !) n'éclipse pas la volonté du président de refonder la maternelle en une structure avec des adultes aux missions indifférenciées (enseignants et personnels communaux). Depuis le 1^{er} mars, un décret modifie le statut des ATSEM et introduit la mission de "mise en œuvre d'activités pédagogiques". FO n'acceptera aucun transfert de compétences aux municipalités : la place de l'École maternelle, c'est au sein de l'Education nationale : programmes nationaux, PE fonctionnaire d'Etat et 1 ATSEM par classe, école laïque et gratuite !

Franck Neff évoque aussi des **dossiers catégoriels** ... **Brigades REP+** (contre la modification de la fiche de poste et le refus de les utiliser comme "variables d'ajustement", AG intersyndicale, pétition, ...) ; **Directeurs** (surcharge de travail qui s'accumule, à mesure que les groupes de travail sur la "simplification des tâches" se réunissent, 8 pages spécial SNUDI-FO et pétition nationale)

En conclusion

de ce complément oral au rapport ...

● ***Franck Neff a invité tous les congressistes à se mobiliser dans l'activité syndicale pour renforcer le SNUDI FO 13...***

en se présentant au conseil syndical, en devenant délégué d'un secteur, en diffusant les informations dans le groupe scolaire, en faisant circuler le journal, les mails d'inFO, en faisant signer les motions, les pétitions, en communiquant au bureau les dossiers des collègues qui ont besoin d'aide, et en invitant les collègues autour de soi à se syndiquer, ...

Renforcer le SNUDI-FO, la FNEC-FP-FO, la CGT-FO c'est faire vivre le droit syndical sans lequel tous les autres droits ne peuvent exister !

● ***Il a rappelé les enjeux des prochaines élections professionnelles, évoqué les nouvelles règles de candidature, la participation, l'aide des adhérents indispensable pour obtenir le maximum de voix FO.***



■ Les interventions de nos invités ont été appréciées.



Franck Bergamini, secrétaire de l'Union Départementale des syndicats FO 13, a apporté son salut fraternel à notre congrès et ses encouragements à notre action revendicative. Il a éclairé les débats de l'AG par exemples et analyses dans le cadre confédéral interprofessionnel.



Sébastien Puch, secrétaire du SNFOLC 13, (secondaire) a notamment abordé les questions de la réforme du lycée, du Baccalauréat et de ParcoursSup.



Nathalie Souchal, secrétaire du SPASEEN-FO 13, a décliné comment les réformes de la fonction publique et le manque de postes impactent les personnels administratifs.

Paule Lozano, pour notre fédération FNECFP FO 13, a mis l'accent sur les élections pro 2018 et comment nous allons nous disposer dès septembre pour recueillir les voix pour conforter notre représentativité.



Gilbert Dhamelincourt, responsable régional FO cheminots, a souligné le lien entre leur combat et le nôtre, avec la remise en cause du statut. La mise en place d'une convention collective n'apporte aucune garantie et baisse les rémunérations. Il a abordé l'annonce de la réforme des retraites et la destruction des 44 régimes spéciaux. Il a fait part de son constat sur la stratégie des grèves SNCF, sur la nécessité d'unité des confédérations sur les revendications.



■ Lors de la discussion, les interventions des participants ont été riches et diverses. Quelques exemples ...

Rep+, carte scolaire : La situation des CP et CE1 dédoublés entraîne une désorganisation à tous niveaux, d'abord, parce qu'elle se fait à moyen contant, donc en sédentarisant les BD, en supprimant les postes PARE, en rognant sur les temps partiels, les décharges de direction et les ouvertures...et en augmentant les effectifs de ces classes à 14, voire 15... **Et remplacement :** dans le secteur Marseille Centre, Education prioritaire, une collègue nous a informés d'un non remplacement d'un maître de CP pendant trois mois. C'est le collègue, co-intervenant dans la classe, qui a donc géré seul le CP à 26 !

Mise en place de réseaux : Plusieurs intervenants ont abordé la question des réseaux en REP+, réseaux école/collège voire lycée. La question des formations se pose, en plus des 108h ; sur la mobilisation des mercredis après-midi pour le premier degré ; la difficulté de réunir tous les collègues du réseau de la maternelle au 2nd degré pour mutualiser les pratiques ; l'objectif final de cette mise en réseaux : casser le statut des professeurs des écoles et des lycées/collèges et la spécificité de leurs Obligations Réglementaires de Service, mettre en avant le poids du proviseur et donc une autonomie de l'établissement, à l'inverse d'un cadre de programmes nationaux, d'une Education Nationale ...

Maternelle : plusieurs intervenants ont parlé des assises de la maternelle du mois de mars 2018, du danger de mettre une structure territoriale d'accueil et de l'importance pour les enseignants de garder une école avant 6 ans. La question de la scolarisation obligatoire a été évoquée et les raisons données, à savoir privilégier les écoles privées, que les communes seront dans l'obligation par cette loi de financer.

PPP : Un ancien directeur d'école marseillaise a exposé la question du PPP (Partenariat Public Privé) : la volonté depuis de nombreuses années de fermer les écoles marseillaises de 2 à 3 classes, de proposer une location des locaux et des terrains ... Le SNUDI FO 13 se place sur la défense des conditions de travail dans le cadre du CHSCT, dans le cadre de négociations avec la mairie. Le SNUDI FO 13 revendique la sécurité dans les écoles, dans des bâtiments publics sous une gestion municipale.

Inclusion : Un des deux délégués à la conférence du 28 mars a fait un rapide compte-rendu, exposé les situations difficiles vécues par les collègues, conclu sur la nécessité de ne pas rester isolé dans cette situation et se faire aider.

Temps partiels : Une déléguée du personnel est intervenue pour expliquer la bataille menée par le SNUDI FO 13 sur les demandes de temps partiels : bataille pour que toutes les demandes soient acceptées, bataille pour

tous les recours posés, contre l'administration, qui, pour justifier ses refus, a mis en place différents critères. Nous avons pu ainsi défendre les dossiers confiés et réussi à obtenir satisfaction pour une partie des recours.

Dégradation de nos conditions de travail et élections professionnelles : Tout nous tombe dessus : le jour de carence, PPCR avec l'accès à la hors classe, le recrutement de contractuels. Dans la Fonction Publique, on va préparer les élections professionnelles, on va défendre nos droits et nos acquis et chaque voix va compter.

...

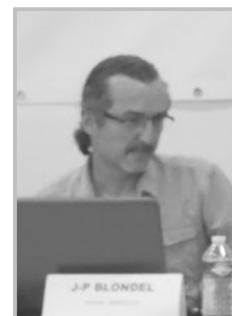


■ Un apéritif et un buffet étaient organisés pour la **pause de mi-journée**, moment apprécié de convivialité et d'échanges informels.

■ **Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie** ont été adoptés à l'unanimité.

■ **Jean-Philippe Blondel, trésorier départemental**, a fait état avec précision des finances du syndicat, vérifiées le matin par les trois membres de la commission de contrôle des comptes qui ont donné quitus.

■ **Le nouveau conseil syndical** a été élu, et nos commissaires aux comptes reconduits dans leur mandat.



■ **Une résolution, socle du mandat du SNUDI FO 13**, a été adoptée à l'unanimité (ci-jointe). Elle réaffirme les revendications contre toutes les mesures destructrices du code du travail, de notre statut de fonctionnaire d'état et de nos conditions de travail.

Cette Assemblée Générale a réaffirmé la mobilisation du SNUDI-FO 13 pour la défense des revendications ; elle a réaffirmé la volonté de développement du syndicat, la détermination à maintenir et accroître sa représentativité pour la défense des personnels.

FNEC-FP
FO

*Nos statuts sont nos droits...
Défendons-les !*

**Si ce n'est déjà fait,
pensez à renouveler
votre adhésion 2018
au SNUDI-FO 13 !**



SNUDI FO 13 – Carte 2018

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille

→ Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"

- Encaissement en 2018, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2018

→ Paiement par virement(s) possible

- **Important** : communiquez-nous l'échéancier (dates et sommes) ordonné à votre banque
- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 pour vos virements :

Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 / Clé : RIB 55

Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2019 à joindre à la déclaration des revenus de 2018.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire)		127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	(Echelons Hors-Classe de la grille de septembre 2017)				

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

La résolution adoptée par le congrès du SNUDI-FO 13 du 28 mai 2018

Le congrès confédéral, la grève des cheminots :

L'AG partage la **conclusion de la résolution générale** du congrès confédéral : « (...) *Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs dans les EHPAD, la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques, etc.*

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines, et à la fédération FO des cheminots. Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire. (...)

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible. (...) »

Depuis des semaines, les cheminots sont en grève. Ils se rassemblent en assemblées générales pour exiger, avec leurs fédérations FO, CGT, Sud, UNSA... le retrait du plan Spinetta/Macron, le maintien de leur statut et l'abandon de l'ouverture à la concurrence. La grève unie des cheminots marque la situation. Bien évidemment l'AG du SNUDI-FO 13 comme son syndicat national, sa fédération et la confédération, apporte tout son soutien aux cheminots en grève. Notre syndicat départemental a versé un soutien financier au syndicat FO des cheminots 13.

L'AG comprend également l'inquiétude et la volonté des cheminots de ne pas rester isolés. Elle partage ainsi la proposition d'une déléguée cheminote au congrès confédéral : « *Tous les travailleurs comprennent l'importance de cette grève et l'enjeu qu'elle représente si les cheminots font reculer le gouvernement. Comment faire en sorte que le poids de toute la classe ouvrière pèse pour que les cheminots réussissent à faire reculer Macron et sa réforme ferroviaire ? Je me dis que si toutes les confédérations appelaient dans l'unité, le même jour, des millions de travailleurs à se mobiliser pour exiger du gouvernement qu'il retire sa réforme ferroviaire, ne serait-ce pas un moyen de briser l'isolement des cheminots ? (...) si la confédération s'adressait aux autres confédérations dans ce sens, cela constituerait une aide formidable aux cheminots... »*. Nul doute que si le gouvernement reculait sur cette contre-réforme, ce serait un point d'appui pour le faire reculer sur toutes les autres.

CAP-2022 et le « nouveau contrat social » de Darmanin.

Les fonctionnaires sont aussi dans le collimateur du gouvernement. Le ministre a annoncé la couleur dans un document intitulé « *Nouveau contrat social pour les agents de la fonction publique* » qui prépare un plan de départs volontaires dans l'objectif annoncé de supprimer 120 000 postes, la privatisation et l'abandon de missions. Il entend ainsi généraliser « *le recours au contrat* » - comme nous le vivons dans le département avec l'embauche de contractuels pour pallier le manque de remplaçants, instituer un « *nouveau modèle de dialogue social* » qui menace l'existence des CAP et des CHS-CT, imposer le salaire au mérite et appliquer « *un accompagnement renforcé* ».

C'est pour défendre le service public, facteur de démocratie et d'égalité, leur statut, leur salaire et leurs conditions de travail, contre CAP-2022, que les fonctionnaires se sont mobilisés le 22 mai, après le 10 octobre et le 22 mars.

Avec la même méthode que celle utilisée sur la loi travail, la formation professionnelle, l'école et la réforme du bac, la SNCF aujourd'hui et la retraite demain, après les séances de « concertation », le ministre Darmanin a maintenu intégralement son projet, exprimant ainsi « *une volonté claire de ne pas négocier mais de simplement consulter les syndicats* » (Contribution FO, Fonction Publique).

Empêchées de négocier sur les revendications des agents, les organisations syndicales n'auraient d'autres choix que de s'associer à ce plan destructeur du statut général de la Fonction publique. Pour le

gouvernement, en effet, la concertation ne peut se faire que sur la base de ses projets, de ses objectifs et vise à lier les organisations à la mise en œuvre de ses réformes

C'est pourquoi, l'AG se félicite de la décision des fédérations de fonctionnaires FO, CGT et SUD, à l'initiative de FO, de quitter la séance de consultation du 4 avril.

Plus généralement, si nous comprenons que la confédération ait participé, dans un 1^{er} temps, aux réunions de concertation sur la loi travail, pour tenter de négocier avec le gouvernement, nous estimons qu'il est grand temps de se rendre à l'évidence : il n'y a rien à concerter avec ce gouvernement. De notre point de vue, Force Ouvrière, attachée à son indépendance et à la défense des revendications n'a rien à faire dans des réunions qui veulent nous piéger.

Notre rôle, au contraire, est d'informer nos collègues de la réalité des choses, face aux discours souvent mensongers et hypocrites du gouvernement et des grands patrons, de préciser les revendications et de discuter des moyens d'action à mettre en œuvre pour les faire aboutir, en toute indépendance !

Ce mandat, défini en conseil syndical, a été défendu par nos délégués aux congrès de l'Union Départementale et confédérale.

L'AG réaffirme avec force que c'est en préservant notre orientation et notre indépendance, « l'ADN de Force Ouvrière » que nous pouvons continuer à défendre les revendications individuelles et collectives, générales ou particulières, le statut et les conditions de travail.

C'est ainsi que les représentants du SNUDI-FO se disposent dans les commissions paritaires et dans leurs relations avec l'administration.

- **Défendre l'école maternelle républicaine**, c'est refuser sa transformation en structure territoriale d'accueil, c'est exiger son maintien au sein de l'Éducation nationale gratuite et laïque, avec des programmes nationaux, des Professeurs des Écoles, fonctionnaires d'État et une ATSEM par classe. C'est aussi refuser, derrière la volonté de « *rendre obligatoire l'école maternelle à partir de 3 ans, dès 2019* », que le gouvernement puisse étendre l'application de la loi Debré de 1959 aux actuelles écoles maternelles et imposer aux communes de participer aux frais des écoles privées pour les enfants de 3 à 6 ans.

- **Défendre l'école de la République et notre statut de fonctionnaire d'État**, c'est s'opposer à sa municipalisation-territorialisation de l'école et exiger l'abrogation du décret Peillon et des décrets Hamon/Blanquer qui le complètent ; c'est exiger son maintien dans des locaux publics sous responsabilité de la municipalité ; c'est refuser la mise en place des réseaux de tous les établissements scolaires et le recours aux contractuels ; c'est exiger l'abandon de PPCR.

Les élections paritaires de décembre 2018

L'AG estime que c'est sur ces objectifs et avec détermination que nous devons préparer la prochaine campagne des élections paritaires. L'expérience nous l'a prouvé : nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes pour aller chercher nos voix, les unes après les autres !

En 2014, notre position et nos revendications claires sur les rythmes scolaires nous avaient propulsés en première ligne. Depuis, nous avons maintenu le cap en restant clairs sur les revendications et en refusant systématiquement la cogestion proposée par les collectivités locales. Nous avons refusé de siéger dans les comités de pilotages et défendu avec pugnacité notre mandat, conforme à la volonté de la majorité des enseignants, préservant ainsi notre indépendance. A la rentrée prochaine, ce sont 100% des écoles du département qui repassent aux quatre jours !

En 2014, nous sommes passés d'un à trois élus, modifiant ainsi le paysage syndical départemental. Cela nous donne une responsabilité vis-à-vis des collègues.

L'AG estime que c'est sur les mêmes principes, avec la même méthode et la même organisation que nous pourrions « transformer l'essai » pour les élections paritaires de décembre 2018.

Adopté à l'unanimité, le 28 mai 2018

**Non à un régime unique !
Maintien du code des pensions,
partie intégrante de notre statut !**

**Réforme
des retraites**

Danger !



M. Jean Paul Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites a déclaré le 30 mai :
« Conformément aux engagements de campagne d'Emmanuel Macron, la future réforme des retraites vise à créer "un système universel où un euro cotisé donne les mêmes droits". L'objectif "est d'arriver à un schéma simple : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié du privé ou d'un indépendant, s'ils gagnent la même somme d'argent pendant 40 ans, l'un et l'autre auront la même retraite" ...

Si l'on comprend bien, comme le dit le secrétaire général de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, Christian Grolier, **le Code des pensions civiles et militaires volerait en éclats !**

Il faut rappeler que nous sommes fonctionnaires d'État, à ce titre, nous percevons un traitement versé par l'État durant toute notre période d'activité et ensuite une pension pour services rendus. (Le fonctionnaire perçoit une rente viagère d'inactivité : article L1 du code des pensions).

La pension, régie par le code des pensions civiles et militaires, est inscrite au grand livre de la dette publique de l'État. Il n'y pas de caisse de retraite, c'est une ligne budgétaire au même titre que les fonctionnaires en activité. Il n'y a pas de notion d'équilibre, entre actifs et retraités.

**Remettre en cause le code des pensions,
c'est attaquer notre statut général de fonctionnaires.**

Le ministre "de l'action et des comptes publics", Gérald Darmanin, avec CAP 2022, l'annonce : il veut supprimer 120 000 fonctionnaires et davantage recourir aux contractuels.

Les réformes sont liées : d'un côté privilégier le recours au contrat de travail plutôt qu'au recrutement de futurs fonctionnaires (ce que l'on a connu cette année dans les Bouches du Rhône pour la première fois dans les écoles), de l'autre chercher à liquider notre code des pensions.

Le projet de régime de "retraite unique" remettrait en cause tous les droits inscrits qui permettent actuellement de calculer le montant de sa retraite.

La retraite non plus calculée sur les 6 derniers mois, mais sur toute la carrière ?

Et que deviennent les droits familiaux, les majorations pour enfants, les périodes de congé maladie, formation, ..., l'invalidité, le droit à pension de reversion ?

Le SNUDI FO tient à réaffirmer les revendications Force Ouvrière sur les retraites :

- **Maintien de tous les régimes existants et refus de toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts (congrès confédéral de Lille)**
- **Maintien du Code des pensions civiles et militaires, et maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois (congrès FNEC de Gravelines).**

Le préalable à toute "discussion" sur la réforme des retraites est le maintien du Code des pensions.

Hors-classe 2018

Toutes nos craintes sont confirmées: C'est arbitraire, c'est ça PPCR !

Les collègues ont découvert l'avis émis par leur IEN pour le passage Hors classe 2018. C'est l'expression inacceptable du caractère subjectif et arbitraire de l'évaluation découlant du protocole PPCR.

FO n'a pas signé ce protocole et continue d'en réclamer l'abrogation !

Comment les autres syndicats signataires (FSU, UNSA, CFDT) peuvent-ils encore accepter de maintenir leur signature, contraire à l'intérêt de tous les collègues ?

Le SNUDI FO défendra les situations de tous les collègues soumis à l'arbitraire du PPCR !

Un avis capital pour le reste de la carrière et la retraite du PE

L'IEN pouvait indiquer comme avis, sans aucune justification, "à consolider", "satisfaisant", "très satisfaisant". Dans tous les départements et circonscriptions, des collègues découvrent **des appréciations arbitraires et souvent injustifiées de la part des IEN ou du DASEN**, le "fait du prince" !

- Des collègues non inspectés depuis des années, certains n'ayant jamais rencontré leur IEN, d'autres bénéficiant d'une bonne note et d'un très bon rapport découvrent sans explication aucune, l'appréciation "satisfaisant" voire "à consolider", les pénalisant pour l'accès à la H-CI ! **Inadmissible !**
- Des IEN estiment que certains collègues ont posé des "problèmes de fonctionnement" durant ces deux dernières années, ils se voient donc attribuer un avis "à consolider". **Inadmissible !**
- Des collègues en fin de carrière obtiennent un avis "satisfaisant", de la part du DASEN, qui ne leur garantira pas l'accès à la hors-classe d'ici la retraite. **Inadmissible !**
- Des collègues avec peu d'ancienneté, jugés "excellents" par le DASEN, passeront à la H-CI avant

De nombreux collègues interpellent le SNUDI FO 13

quant à leur sentiment d'injustice et de non reconnaissance par l'institution.

C'est ça la réalité de PPCR !

Aucune justification de l'avis des IEN n'a été envoyée aux enseignants.

Seule FO continue de dénoncer le caractère subjectif et arbitraire de ces appréciations et du protocole.

Le SNUDI FO s'engage aux côtés des collègues.

Il propose **une lettre-type** pour demander la motivation de l'avis renseigné par l'IEN et en demander révision. Le SNUDI-FO 13 demandera **audience au DASEN** avant la CAPD du 5 juillet qui validera les passages à la Hors Classe et défendra tous les dossiers de recours.

Le SNUDI FO s'adresse au Ministre pour demander "un taux d'au moins 18%" et la garantie que chaque PE puisse accéder à la Hors Classe le plus rapidement possible et qu'en tout état de cause qu'aucun PE ne parte à la retraite sans avoir pu accéder à la Hors classe.

d'autres ayant beaucoup plus d'ancienneté mais jugés seulement "satisfaisants".

C'est le salaire au "mérite" !

- D'autres, avec un avis d'IEN "très satisfaisant" peuvent avoir une appréciation finale inférieure du DASEN. Même être écartés de la liste des promouvables si le DASEN le décide... **C'est "le fait du prince" !**

La note de service précise que : "(...) l'appréciation qui sera portée cette année conformément aux orientations précitées sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures".

Cela signifie qu'une appréciation insuffisante **retarde l'accès à la hors classe** de plusieurs années et peut même en **interdire l'accès avant la retraite. Ce qui aura un impact considérable sur le montant de la pension !**

